

# Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Gallichan

**Séance extraordinaire** du conseil municipal de Gallichan, tenue le 19 avril 2023 à 19 h 00, au bureau municipal de Gallichan et à laquelle assistaient le maire M. Serge Marquis ainsi que les conseiller(ères) suivants :

	Poste vacant	Conseiller	siège no 1
	Mme Francine Lehouiller	Conseillère	siège no 3
	Mme Sonia Rivard	Conseillère	siège no 4
	Mme Nancy Shink	Conseillère	siège no 6
Absents :	M. Daniel Bélanger	Conseiller	siège no 2
	Mme Valérie Bruneau	Conseillère	siège no 5

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Marquis, maire, Madame Lucie Gravel, directrice générale intérimaire et Mme Maude Touzin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Tous les élus étaient présents et l'invitation à cette séance extraordinaire avait été faite publiquement lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

## 1- MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le maire souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil.

## 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture, adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
4. Avis de Motion projet de règlement du taux de taxation et tarification pour l'exercice financier 2023
5. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour 2023-2024-2025
6. Période de questions
7. Levée de séance

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront seulement sur le budget.

**R23-04-069** 3- IL EST PROPOSÉ par Mme Francine Lehouiller, APPUYÉ par Mme Sonia Rivard et résolu à l'unanimité des conseiller(ères) présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire;

ADOPTÉE

**R23-04-070** 4- ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ  
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

# Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023

### Revenus

#### **Taxes générales**

Taxes foncières	455 274\$
Taxes eau	26 450\$
Matières résiduelles	71 373\$
Lumières de rues	4 760\$

Pompiers	55 201\$
Police	33 486\$
Voirie	94 500\$
Taxe spéciale 241	49 920\$

#### **Tenant lieu de taxes**

Péréquation	34 457\$
En-lieux terres publiques	36\$

**Autres revenus** 33 300\$

**Autres services rendus** 20 099\$

**Transferts et partage** 1 172 191\$

**TOTAL REVENUS :** 2 051 047\$

### Dépenses

Administration générale	230 106\$
Sécurité publique (police)	33 474\$
Sécurité publique (pompiers)	55 289\$
Transport routier	269 830\$
Hygiène du milieu	175 736\$
Urbanisme et développement	24 210\$
Loisirs et culture	133 791\$
Financement	63 200\$
Immobilisations	1 065 411\$

**TOTAL DÉPENSES :** 2 051 047\$

ATTENDU QUE les revenus non fonciers s'élèvent à 1 260 083\$ dollars;

ATTENDU QUE la valeur d'évaluation imposable est de 38 189 80\$;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière de 1.1922 du 100\$ d'évaluation imposable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Francine Lehouiller, appuyé par le maire M. Serge Marquis, deux sont contre : Mme Sonia Rivard est contre le budget, car elle est contre la taxation de l'emprunt 241;

Mme Nancy Shink est contre le budget, car elle n'a pas reçu une copie avant la séance, afin de pouvoir vérifier celui-ci et en prendre connaissance avant son adoption, et demande que la taxe spéciale pour l'emprunt 241 soit identifiée séparément de la taxe foncière.

Le budget n'est donc pas adopté et son adoption devient nulle;

## Procès-verbal de la Municipalité de Gallichan

### 5- AVIS DE MOTION

#### PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION

Avis de motion passé à la séance du 7 février;  
Présentation du projet de règlement de taxation.

### 6- ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2023-2024-2025

ATTENDU QUE la municipalité de Gallichan doit adopter son plan triennal d'immobilisation, c'est-à-dire se fixer des objectifs sur une période de trois ans soit 2023-2024-2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nancy Shink, APPUYÉ par Mme Sonia Rivard et résolu unanimement par les conseiller(ères);

QUE le programme triennal d'immobilisations soit réparti comme suit :

ANNÉE 2023	Plans et devis rechargement, ponceaux, (TECQ) Plan d'intervention (TECQ) Rénovation bâtiment (PRABAM) Rénovation bâtiment (Nouveaux Horizons) <b>Total environ 1,000 000\$</b>
ANNÉE 2024	Égouts, aqueduc (TECQ et PRIMAU) Rechargement (TECQ) Pavage (TECQ) <b>Total environ 1 500 000\$</b>
ANNÉE 2025	Égouts, aqueduc (TECQ et PRIMAU) Rechargement (TECQ) Pavage (TECQ) <b>Total environ 1 500 000\$</b>

Ces travaux sont conditionnels à l'obtention de subventions et de financement pouvant s'appliquer à certains travaux;

ADOPTÉE

### 7- PÉRIODES DE QUESTIONS

Questions concernant le programme triennal, le budget 2023 et la taxation.

R23-04-072

### 8- FERMETURE DE LA SÉANCE

La fermeture de la séance EST PROPOSÉE par Mme Nancy Shink, APPUYÉE par Mme Sonia Rivard et unanimement résolue par les conseiller(ères) à 19 :35.